

SÉANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 22 MAI, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 5 MAI 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

**Présents:**

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

**Excusés représentés:**

Mme ROUBINET (pouvoir à M. NABEDRYK), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), M. TEMGHARI (pouvoir à Mme KEMPF), M. ROCCHI (pouvoir à Mme MAYET), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), Mme PAPONNAUD (pouvoir à M. JEANMAIRE), Mme CHAOUI-EL OUASDI (pouvoir à Mme CORDON), Mme JAMBON (pouvoir à M. POIZAT), M. COSSON (pouvoir à Mme THIERRY), Mme BERNARD (pouvoir à M. RUFFAT).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 141 - Attribution par la Ville de Rueil-Malmaison du Prix de l'Illustration Jeunesse et du Prix Gavroche lors du Salon du Livre pour la Jeunesse 2023.**

Le Maire indique que la Ville organise, à l'occasion du Salon du Livre pour la Jeunesse 2023, le samedi 10 juin 2023, un concours d'illustration, le Prix de l'Illustration Jeunesse, qui prévoit l'attribution d'un prix de 800 € au lauréat, ainsi que la remise du Prix Gavroche d'un montant de 500 € décerné par des collégiens à un auteur de littérature pour la jeunesse.

Le Prix de l'Illustration Jeunesse est décerné à un album écrit en langue originale française, paru dans une maison d'édition francophone pendant les 2 années civiles précédant la délibération du jury, soit 2021 et 2022, pour l'année 2023. Il sera remis lors du Salon du Livre pour la Jeunesse 2023 à la Médiathèque Jacques Baumel, le samedi 10 juin 2023.

Le Lauréat du Prix de l'Illustration Jeunesse 2023 sera élu par un jury de 15 membres, composé de personnalités du livre et de représentants de la municipalité travaillant dans le secteur du Livre pour la Jeunesse, se réunira en mai 2023 pour délibérer.

Le Prix Gavroche est attribué à un auteur de littérature pour la jeunesse élu par un jury de collégiens de la Ville de Rueil-Malmaison (6 collèges participants). Une rencontre sera ainsi organisée en amont avec chacun des quatre auteurs sélectionnés par des collégiens de la Ville de Rueil-Malmaison pour le Prix Gavroche 2023.

Invité à en délibérer,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

La Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports entendue le 9 mai 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 11 mai 2023 ;

APPROUVE les attributions du Prix de l'Illustration Jeunesse et du Prix Gavroche aux personnes désignées par le jury.

INDIQUE que les montants des prix sont fixés à :

- 800 € pour le Prix de l'Illustration Jeunesse,
- 500 € pour le Prix Gavroche.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



**Patrick OLLIER**  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 26 mai 2023

N° identifiant : 092-219200631-20230522-lmc145524-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 26 mai 2023